



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

Dépôt du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie pour l'année 2022

Prenez avis que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Que l'article 320 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le greffier doit donner un avis public du contenu du calendrier.

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 17 novembre 2021, il fut adopté le calendrier des séances ordinaires du Conseil de ville pour l'année 2022 suivant :

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu à l'hôtel de ville de L'Épiphanie situé au 66, rue Notre-Dame

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à 19 h

Date des séances :

19 janvier 2022	16 février 2022	16 mars 2022
20 avril 2022	18 mai 2022	15 juin 2022
20 juillet 2022	17 août 2022	21 septembre 2022
19 octobre 2022	16 novembre 2022	14 décembre 2022

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 18 novembre 2021

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE